

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/57 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/48</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Madame* Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés: Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE

OBJET : SAISON TOURISTIQUE DU PAD / PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.8 Développement, gestion et animation d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°DB2012/07 du Bureau du 1^{er} février 2012 fixant les périodes et horaires d'ouverture du PAD pour la saison touristique 2012 jusqu'au 7 novembre 2012 ;

Considérant le prolongement des vacances scolaires de la Toussaint ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme et Communication le 20 septembre 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau prolonge la période d'ouverture du Parc Argonne Découverte jusqu'au 11 novembre 2012 inclus.

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

